

CONSTATS
VARIATIONS SUR LE COTOIEMENT ET LA DISTANCE:
PLACES PUBLIQUES MONTRÉALAISES

Par
Perla Serfaty-Garzon

In
LA PLACE PUBLIQUE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE
Actes du colloque organisé à l'occasion du 350^e anniversaire de la ville de Montréal
Par l'Association Française d'Action Artistique – Ministère des Affaires Étrangères, Paris
Avec la collaboration du Département du Design de l'Université du Québec à Montréal,
les 25 et 26 septembre 1992 à l'Agora de la danse, à Montréal
pp. 23 à 30

Dans la redoutable tâche qui m'est assignée aujourd'hui, je prendrai comme point de repère les termes clés contenus dans le thème de cette rencontre. Il m'est en effet demandé de faire des constats, dans le but d'aider à faire la lumière sur les vocations des places dans le Montréal contemporain. Cette interrogation découle d'une autre question, qui est elle-même une interprétation des rôles et du sens des places d'autrefois, et qui est ainsi formulée. Les espaces Ouverts urbains sont-ils encore de véritables lieux de convivialité et de signification commune?

Pour tenter d'accomplir cette tâche dans le cadre qui m'est donné, je solliciterai de votre part une collaboration parti. culière. que j'appellerai la suspension du jugement, au sens d'énonciation de condamnations ou d'absolutions. Car Montréal est autant un attachement, un mythe et sa célébration tout autant qu'une ville physique. Qui d'entre nous, en effet, se sent détaché lorsqu'il traverse ces places naissantes ou renaissantes telles la place Roy, la place Berri (nommée Émilie Gamelin), la place des Amériques ou le Champ-de-Mars. Qui ne ressent quelque émotion particulière à la pensée de ce qu'il est advenu de places autrefois cohérentes et vivantes, comme la place Saint-Henri ou le square Victoria?

La méthode qui doit soutenir un constat oblige cependant à retenir un doigt accusateur, des applaudissements ou des bilans esthétiques. Aussi, et quoique j'en pense en ces matières, je vous parlerai des places de Montréal comme elles apparaissent à ma compréhension des enjeux de l'expérience urbaine et de la sociabilité publique.

Parce que le temps presse, je tenterai brièvement d'enrichir, de gauchir et de nuancer l'hypothèse selon laquelle les places publiques étaient, historiquement, des lieux de convivialité dotés d'une signification commune.

A l'origine. Montréal, comme nombre d'autres villes d'Amérique du Nord et d'Europe à des époques semblables, se dote de places qui ont pour qualité principale de servir d'écrin à tous les gestes qui concrétisent les lois et les coutumes. Ces derniers termes s'associent, de manière naturelle, à l'autorité, la règle commune, d'une part, et aux manières de faire ordinaires des gens, d'autre part. Deux sagesses, donc, qui coexistent nécessairement dans un jeu incessant de dynamisation mutuelle, et surtout, de conflits.

La loi se manifeste non seulement dans les opérations de police de toute société. mais aussi dans ses édifices. Ainsi, la maison du Parlement est bâtie un temps sur la place d'Youville, le palais de justice à proximité immédiate de la place Jacques-Cartier, l'hôtel de ville sur la place Vauquelin. Par ailleurs, de la loi écrite civile et officielle, on passe à l'autorité religieuse et à celle de l'argent, selon des associations «objectives» qui ont été bien observées ailleurs. C'est pourquoi on trouve l'église Notre-Dame sur la place d'Armes mais aussi, par exemple, l'édifice de la Banque de Montréal. De la même façon, on trouve, sur la place du Canada, la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, mais aussi le gratte-ciel de la société d'assurances Sun Life, etc.. Dans ce contexte, de manière remarquable, les édifices prestigieux commandent la place sur le modèle des places des débuts de la Renaissance, parce que la loi

et l'autorité sont les éléments unificateurs d'une société qui est, par ailleurs, fortement marquée par des clivages profonds et longtemps apparemment immuables : disparité de classes, immenses écarts de fortune, innombrables exclusions sociales.

Dans les places s'ancre la loi, non seulement sous la forme du contrôle des mouvements des hommes et des marchandises, mais aussi sous celle des sanctions, qui se déroulent souvent en public, et sous la forme des fêtes et célébrations collectives, dont il est important de rappeler le caractère obligatoire. Ces événements nombreux et hautement ritualisés consacrent principalement le pouvoir politique et le pouvoir religieux comme les sources principales d'autorité qui génèrent et font appliquer les modèles de la vie publique, et partant, les dimensions principales du sens des lieux publics.

La coutume se traduit par l'infinie variété des gestes de la vie quotidienne et, principalement, de ceux associés au travail. De l'exercice même de ce travail découlent, d'une part, toutes les formes de sociabilité ludique spontanée, mais aussi, d'autre part, de nombreuses formes d'illégalismes.

Car dans la place, comme d'ailleurs pendant longtemps dans la rue, les actions des citoyens sont la traduction d'un contexte très complexe, fait de la vision du monde propre à la classe sociale, à la catégorie d'âge, à la religion, à l'ethnie auxquelles ils appartiennent, mais qui dépend aussi d'un grand nombre de facteurs conjoncturels, tel l'exercice d'un métier, et de facteurs de personnalité. Les usages de la place et de la rue sont le produit d'une dynamique et d'une situation au sens phénoménologique du terme, c'est-à-dire d'un ensemble de facteurs dont l'interaction finit par former la motivation même de l'action.

Ainsi s'observe une dialectique constante entre la coutume qui s'oppose parfois à la loi et parfois force la loi à la reconnaître comme légitime. Les illégalités, les infractions, les marginalismes sont intimement mêlés à l'expression même de la loi dans les lieux publics. Parce que la coutume guide les actions du peuple et entretient des relations difficiles avec la loi, les places publiques reflètent des aménagements qui facilitent la vie du peuple (auvents, étals, fontaines, enseignes), auxquels se superposent des gestes organisateurs de l'espace qui révèlent à la fois un grand souci fonctionnaliste et une forte expression de l'autorité, tels les tracés des accès, la construction de marchés publics, de grandes douanes ou palais de justice.

Ce fond historique est donc celui d'une société où l'individu est d'emblée membre d'une communauté civile, où les assignations de rôles et la place de chacun sont claires et où les exclusions sociales sont nettement formulées. Tout Citadin considéré comme intégré à un groupe socialement légitime a accès aux places publiques pour y conduire les affaires de sa vie quotidienne. L'idée de normes régissant le rôle de chaque citoyen aussi bien que les usages de la place et celle de légitimité sociale de l'appartenance à un groupe sont donc les deux idées clés qui sous-tendent celle de «signification commune» des places anciennes.

Mais le citoyen est souvent rétif, il entre fréquemment en conflit avec la loi. au point où les illégalités deviennent. Selon l'analyse de Michel Foucault, un véritable opérateur de la vie publique, en ce qu'ils sont compris dans la manière même de régir celle-ci. Car la grande majorité des citoyens est longtemps pauvre, elle multiplie les manœuvres illégales qui sont souvent indispensables à sa survie au point où ses résistances finissent par donner parfois à la coutume force de loi.

La grande rupture s'opère au XIX^e Siècle, lorsque l'espace physique des places devient l'objet de tous les SOUCIS, au détriment des formes de la sociabilité publique qui les habitaient. Elles acquièrent un nouveau statut d'espace de sociabilité policée, et leur composition se déploie de manière ordonnée autour du sujet et habitant.

Sous l'influence des philosophes, des peintres et des romanciers, des hygiénistes et des grands réformateurs, se développe pendant plus d'un siècle, en Europe comme en Amérique du Nord, une vision négative de l'expérience urbaine traditionnelle, et surtout, de la vivacité et de la dynamique de la vie publique. L'aboutissement progressif de cette vision est la disqualification, vers la fin du XIX^e siècle et dans les premières décennies du xx^e siècle, de ce qui faisait l'essence même de la vie urbaine publique, c'est-à-dire le mouvement des gens et leurs débats publics.

Parce que l'ordre doit remplacer le désordre, la place devient un paysage, un espace cérémoniel accueillant des activités quotidiennes singulièrement appauvries qui s'ajoutent à des fêtes plus rigoureusement organisées. Elle requiert des mises en scène, qui se traduisent par des plantations de jardins entourés de clôture, comme sur la place Royale ou la place d'Armes. Elle émerge aussi comme une des articulations essentielles de développements nouveaux, tout en remplissant des rôles cérémoniels, économiques et symboliques importants, comme c'est le cas du square Phillips.

L'expérience traditionnelle de côtoisement et de dynamique des conflits est ainsi remplacée par une sociabilité de la mise à distance des aspects les plus désordonnés et difficiles de la "ville". Une nouvelle sociabilité festive trouve ainsi un cadre original, qui exprime la foi du XIX^e siècle finissant dans les vertus des rassemblements structurés de gens pourtant très divers. C'est aussi une sociabilité de loisirs et de détente qui se déploie dans ces places et, en particulier, dans ces squares qui favorisent des activités plus calmes, tels la promenade, une animation de meilleur aloi, des plaisirs plus individualisés ou en petits groupes comme dans l'ancien square Viger, par exemple.

Montréal a ensuite subi à sa façon les grandes altérations des paysages urbains entraînées par l'usage généralisé de la VOiture automobile, les réalisations de l'urbanisme moderniste, ainsi que par son évolution économique et culturelle récente. Alors même qu'elle se dotait de nouvelles formes urbaines et, en particulier, d'un vaste réseau de lieux souterrains accessibles au public, alors qu'elle tentait de donner un sens nouveau à une terminologie historiquement liée à la typologie des espaces publics extérieurs, comme ce fut le cas lors de la construction de la place Ville-Marie, les places publiques anciennes montréalaises payaient un lourd tribut à ces approches nouvelles de la vie publique.

Le cortège des lieux à l'abandon, notamment, jusqu'à une date récente, le Champ-de-Mars et la place Royale, ou transformés en stationnement, comme la place d'Youville, altérés sans bonheur, telle la place du Canada, fragmentés et privés de leur force symbolique, comme la place Saint-Henri, ou chargés de vocations soudaines, tel le square Sir-Georges-Étienne-Cartier, ou encore totalement dénués de leurs rôles pour renaître sous des formes impopulaires, comme c'est le cas du square Viger, tout cela a suscité nombre de dénonciations sur lesquelles nous ne nous attarderons pas.

Comment ce bref survol historique permet-il de réagir à l'hypothèse selon laquelle les places étaient, autrefois et jusqu'à une époque récente, «de véritables lieux de convivialité et de signification commune»? S'il est juste d'attribuer de telles fonctions aux places d'autrefois, il faut souligner que les modes de convivialité s'exerçaient dans les strictes limites du respect des pouvoirs et des hiérarchies sociales. S'il est également juste de parler de leur signification commune, c'est dans la mesure où l'usage collectif de l'espace public était une condition sine qua non de la constitution de la cité, c'est-à-dire qu'il allait de soi qu'étaient conduites en public les affaires qui faisaient l'essence même de la ville.

Qu'en est-il aujourd'hui? Comment répondre à la question du sens des places dans la ville contemporaine?

1. A Montréal, la fragmentation et le délaissement de nombreuses places publiques se sont accompagnés d'une survivance vigoureuse de la sociabilité de rue, sociabilité d'échanges commerciaux et de côtoiements, de réappropriations économiques et symboliques de sections de grandes artères comme la rue Saint-Denis, mais aussi de l'évolution de places qui gardent leur forte présence dans la trame urbaine, qui participent de l'image de la ville et de l'appropriation de l'espace urbain, comme c'est le cas du square Cabot, du square Phillips, du carré Saint-Louis, de la place d'Armes ou de la place du Canada.

Ces réappropriations s'inscrivent dans le mouvement général de renouvellement de la vision de la ville qui a marqué les années 1970 et qui se traduit à Montréal depuis la fin des années 1980 par une dynamique nouvelle de restauration ou de création de nombreux lieux de vie publique comme le Vieux-Port, la rue de la Commune, l'avenue McGill College, ou encore la place Bern, la place Roy, la place des Amériques, la place Sun Yat-Sen ou le Champ-de-Mars.

2. La sociabilité montréalaise comporte une forte dimension hédoniste, qui s'exprime dans le partage ritualisé, policé et pourtant festif de temps publics qui sont, à la façon païenne, associés aux saisons. A quelques jours du calendrier près, le festival de jazz marque le solstice d'été, celui des films du monde nous signale que les vacances sont finies, etc.

3. Elle comporte des temps du spectacle qui donnent une "bil,té soudaine à des segments particuliers de la population: le défilé de la Saint-Patrick ou de l'indépendance grecque, la fête du nouvel an chinois, etc. instaurent un jeu de miroirs où les communautés culturelles se donnent à voir à elles-mêmes autant qu'à la société montréalaise tout entière, où elles choisissent la fête pour célébrer à la fois la terre d'accueil et celle des origines sur le mode politique et religieux. Ces investissements symboliques temporaires participent du mouvement d'inscription durable de l'ethnicité dans l'espace public montréalais, et donc d'un projet de société montréalaise que concrétisent, par exemple, la place Sun Yat-Sen, la place des Amériques ou le parc du Portugal.

4. Les places publiques montréalaises sont aussi le lieu d'un exercice sur les usages sociaux de l'histoire, qui se manifeste, en particulier, par la mise en valeur de vestiges archéologiques, comme sur le Champ-de-Mars, ou sous la forme d'un discours gravé sur plaques.

5. Une parole particulière s'instaure ainsi sur la place publique, marquée par un souci didactique et un souci mnémonique, c'est-à-dire un souci de construction identitaire qui se traduit notamment par des jeux ou des spectacles liés

autour de l'histoire de la ville et de ses habitants et tenus épisodiquement sur la place d'Armes, la place Royale, le Champ-de-Mars. Cette parole est aussi fortement marquée par la volonté de fournir aux citoyens la bonne clé du sens du lieu. La place Berri en est un bel exemple elle n'est pas seulement un endroit public, mais aussi un texte au sens littéral de ce mot, texte gravé et illustré, censé fournir les codes d'accès à sa configuration.

6. Les places de Montréal, comme celles de toute ville jouissant d'un gouvernement démocratique et de la liberté civile, sont des lieux d'appropriations conflictuelles, mineures et quotidiennes, mais aussi épisodiques et plus violentes. Ainsi s'expriment les conflits sociaux et politiques qui agitent la Cité, sous la forme de rassemblements, de chants dénonciateurs, de slogans, d'actes de vandalisme. Ces appropriations forment le noyau de l'urbanité et participent de la construction de la Citoyenneté. Elles contribuent à donner leur sens propre à chacune des places montréalaises et font la preuve que ces dernières continuent à être des territoires de parole et de débat public.

7. Enfin, les places montréalaises sont toutes, à des degrés divers et à des rythmes différents, des lieux de sociabilité positive où les relations entre gens s'exercent simplement, sur un pied d'égalité. Cette convivialité est associée à des images très diverses et toutes légitimes : une foule qui entoure un acteur de rue, des piétons qui se croisent sans plus d'échanges, des vagabonds couchés sur l'herbe, un groupe d'étudiants, etc .. C'est la variété même de ces images et l'égalité potentielle entre tous les citoyens, atteinte grâce à cette diversité, qui constituent le noyau de la sociabilité publique et qui fondent le sens contemporain des places montréalaises. Convivialité? Sens commun? Le délaissement des places de Montréal et leur renaissance ont eu pour vertu de cristalliser une prise de conscience et de démontrer que la citoyenneté s'acquiert et que l'on devient citoyen, et donc membre de la société civile en partageant les espaces publics de la ville.